



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Arrondissement de
Forcalquier

Canton de
Valensole

Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 23 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Thierry LATIL, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Paul AUDAN, Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Olivia BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame Michèle COTTRET, Madame Monique HOURS à Madame Josette LAUVERGNIAT.

Absents :

Madame Françoise MARQUE

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent HOTTIER

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

Date de convocation

17 février 2023

OBJET : Renouvellement de la Convention de partenariat Information Jeunesse avec DLVAgglo

Rapporteur : Madame Josette LAUVERGNIAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5 ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, affirmant que l'information des jeunes est un enjeu de la société, véritable mission de service public, notamment l'article 54 qui :

- Consacre au niveau législatif le rôle du réseau information jeunesse et sa place au sein du service public régional de l'orientation (SPRO),
- Inscrit dans la loi les principes de l'information des jeunes « généraliste, objective, fiable et de qualité ayant trait à tous les aspects de leur vie quotidienne »,
- Inscrit dans la loi d'un label *Information Jeunesse* décerné par l'Etat,

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°CC-38-12-18 en date du 18 décembre 2018 approuvant la sollicitation auprès du Centre Régional Information Jeunesse PACA, de la labellisation du projet le « Club des 4 » - information jeunesse, pour une durée de 3 années à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération n°2019-107 de la commune de Gréoux-les-Bains, en date du 17 décembre 2019, approuvant la convention de partenariat Information Jeunesse « Club des 4 » à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2020-070.005 en date du 10 mars 2020 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération DLVAgglo ;

Vu l'arrêté du Préfet de Région en date du 19 mai 2022, attribuant à la DLVAgglo le label « Information Jeunesse » pour une durée de six ans,

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°CC-18-01-23 approuvant le renouvellement de la convention de partenariat « Information Jeunesse », applicable à partir du 1^{er} janvier 2023,

Accusé de réception en préfecture
004-210400041-20230223-DEL-2023-012-DE
en date du 3 janvier 2023
Date de transmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

Considérant que l'information jeunesse a pour objectif d'aider et d'accompagner les jeunes en répondant à tout un ensemble de besoins de la vie quotidienne pour faciliter la construction d'un parcours de vie,

Considérant que DLVAgglo, au travers son service jeunesse, la Maison des jeunes et de la culture de Manosque, le centre social associatif de Vinon-sur-Verdon, le centre social municipal de Gréoux-les-Bains et le centre social municipal de Sainte Tulle, ont développé un projet partenarial dont les orientations sont les suivantes :

- Développer l'information jeunesse sur l'ensemble du territoire de DLVAgglo, en s'appuyant sur l'ancrage des 4 structures partenaires,
- Diversifier les actions en direction des jeunes dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Favoriser l'engagement des jeunes et la valorisation des actions citoyennes,
- Favoriser l'accès au numérique, à la culture et à l'enrichissement interpersonnel

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la convention de partenariat information jeunesse prenant effet au 1^{er} janvier 2023, pour une durée maximale de 3 années ;

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que l'information des jeunes est reconnue comme un véritable enjeu de société et à ce titre, elle fait partie des missions de service public.

Depuis sa création, la Communauté d'Agglomération DLVAgglo est compétente en matière d'accompagnement à la citoyenneté des adolescents et des jeunes adultes (16-25 ans), notamment par le biais de l'Information jeunesse.

Dans ce cadre, DLVAgglo a, entre autres, pour objectif de développer l'Information Jeunesse sur l'ensemble de son territoire en s'appuyant sur l'ancrage des structures existantes. Son service jeunesse a donc initié en 2019 un projet partenarial de travail en réseau dénommé « Club des 4 » avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Manosque, le centre social associatif de Vinon sur Verdon, et les centres sociaux municipaux de Gréoux les Bains et Sainte Tulle.

Aujourd'hui, il est proposé à la commune, le renouvellement de la convention de partenariat à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ce renouvellement permettra au Centre Social San Bastian, par l'intermédiaire du point information jeunesse de continuer à accompagner les 16-25 ans de notre territoire, notamment en mettant à disposition un agent en qualité d'informateur jeunesse.

L'établissement et la signature de la convention de renouvellement sont donc nécessaire afin de préciser les engagements réciproques des 5 partenaires et les modalités de continuité de notre Point Information Jeunesse.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat information jeunesse prenant effet au 1^{er} janvier 2023, pour une durée maximale de 3 années, selon les conditions et modalités qui lui sont exposées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 23 février 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé,
Le 23 février 2023

Publié sur le site internet de la mairie :
Le 24 FEV. 2023



Paul AUDAN

Laurent HOTTIER